

Surveillant de baignade 2018

Comme chaque année, la municipalité propose à 10 jeunes ***Tomblainois*** de passer le diplôme de surveillant de baignade.

Le brevet de surveillant de baignade est un excellent complément au BAFA. Il permet d'encadrer des baignades dans les centres de vacances et de loisirs (supplément de salaire et de responsabilités). Les détenteurs de ce diplôme sont particulièrement recherchés par les directeurs de centres de vacances et loisirs l'été.

Début de la formation : Vendredi 16 Mars 2018.

Âge minimum requis : 18 ans au cours de l'année 2018.

Participation financière de 30 € demandée, sur un coût réel de 200 € (la Commune prend en charge la différence).

Renseignements et inscriptions auprès du service animation au 03.83.33.27.50.

Phoca PDF